

3

EXAMENS ET CONCOURS

Réflexion sur une nouvelle agrégation

par Ch. HAKENHOLZ, Brignoles

Cette année, une nouvelle agrégation a eu lieu, l'agrégation d'Éducation Physique et Sportive. Les modalités de ce concours ont été précisées dans les B.O. n° 41 et 43 de l'année 82, je les résume ci-après :

Epreuves écrites :

1°/ dissertation ou commentaire sur "Activités physiques et sportives et Civilisations" (durée 6 h).

2°/ dissertation sur "Éducation physique et sportive et Développement de la personne" (durée 7 h).

3°/ dissertation au choix du candidat sur "Sciences, techniques et didactiques des activités physiques, sportives et d'expressions" (durée 6 h).

Relisez ce paragraphe en remplaçant "physique et sportive" par "mathématique", et mesurez la distance qui sépare les deux agrégations dans leurs objectifs.

Pour préciser encore, voilà quels ont été les sujets 1983 :

1^{re} épreuve : "l'exercice physique et l'expression des consciences nationales au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle".

2^e épreuve : Une singularité des sociétés industrielles est de fragmenter l'activité quotidienne. Toute activité est assignée à un espace et à un temps programmés. En outre, les modes de travail et de vie imposés exigent des structures psychologiques assurant en permanence des comportements adaptés, stables et responsables. Enfin, l'adaptation à cette vie sociale doit se faire rapidement et selon des normes limitantes sous peine d'éviction ou de marginalisation.

L'accroissement des manifestations d'inadaptation (déviance, pathologie) est révélateur, entre autres, de distorsions qui s'accroissent entre l'appropriation individuelle du corps guidée par les lois et les rythmes propres à l'espèce humaine et l'obligation de le soumettre aux impératifs d'un système de production-consommation qui surajoute ses propres normes.

Quelles réflexions vous suggère ce constat ?

En fonction de l'apport des sciences biologiques et humaines et en fonction de votre expérience propre, quels rôles peuvent jouer les pratiques d'activités physiques et de sports respectivement sur l'appropriation individuelle du corps ou sa récupération par des systèmes sociaux et économiques ?

Analysez quelles peuvent en être les conséquences, notamment sur le plan du développement biologique et comportemental de l'enfant et de l'adolescent. Indiquez leurs avantages et désavantages respectifs. Vous préciserez, en conclusion, les suggestions et propositions que vous jugeriez susceptibles de guider votre projet pédagogique.

3^e épreuve : un sujet au choix parmi :

I. L'éducation physique et sportive pré-élémentaire scolaire et universitaire

C'est parce que l'école maternelle considère toujours l'enfant dans l'élève que l'éducation physique et sportive s'y voit assigner un rôle fondamental.

A quelles conditions cette même approche vous paraît-elle transportable aux autres niveaux du cursus scolaire ou universitaire ?

II. Les réhabilitations par le mouvement et par le sport

L'intégration des handicapés en milieu scolaire normal à travers la pratique des activités physiques et sportives : ses aspects scientifiques, pédagogiques, législatifs ; sa relation avec la structure du système éducatif.

III. Les pratiques sportives, hygiéniques et de loisirs

Institutionnalisation des pratiques et recherche d'autonomie dans les activités sportives, hygiéniques et de loisirs.

IV. Les pratiques sportives de haute performance

La détection des jeunes talents pour la pratique sportive de haute performance.

V. Les activités physiques et sportives et le monde du travail

La sécurité corporelle du travailleur et son éducation motrice.

VI. Les activités physiques artistiques, de création et d'expression

L'art peut-il s'enseigner ?

Et les épreuves d'admission ? Elles relèvent du même esprit et des mêmes objectifs :

1^{re} épreuve : Le candidat reçoit un dossier d'établissement secondaire comprenant un ensemble de données relatives à l'environnement, aux institutions et aux projets pédagogiques et éducatifs ; et il doit faire un exposé à partir d'un thème (choisi par le jury) extrait du dossier d'établissement.

2^e épreuve : Présentation d'une leçon s'insérant pour une classe déterminée dans le programme pédagogique figurant dans un dossier d'établissement.

3^e épreuve : Pratique et analyse d'une activité physique et sportive. Le candidat pratique une activité sportive, cette épreuve sera appréciée et *non cotée*. Il a, à sa disposition, des opérateurs vidéo qu'il charge d'enregistrer sa prestation sur magnéscope, en leur donnant toutes les instructions qu'il juge nécessaire.

Il découvre, en même temps que le jury, l'enregistrement de sa prestation. Il dirige lui-même le visionnement et l'analyse.

La distance entre les deux agrégations est "maximale".

Il me semble que ces épreuves ont des rapports plus étroits avec l'enseignement que ceux qui sont donnés chaque année en mathématiques. D'ailleurs vous avez lu les sujets ; qui souhaiterait voir les sujets de l'agrégation de mathématique dans notre Bulletin ?

Si cette nouvelle agrégation avait pris modèle sur sa glorieuse ancienne, l'agrégation de mathématiques, elle serait sans doute partie du principe "un bon enseignant est celui qui est le plus performant dans sa branche". Les épreuves auraient dû avoir pour but de sélectionner les futurs agrégés d'EPS parmi ceux courant et nageant le plus vite, sautant le plus haut et le plus loin et lançant divers objets le plus loin possible ; ceci par analogie avec l'agrégation de mathématique qui demande de faire le plus de math de haut niveau dans un minimum de temps.

Heureusement pour les professeurs d'EPS, cela n'a pas été le cas ; heureusement pour l'enseignement de l'EPS aussi.

Car, enfin, les performances demandées à l'agrégation de mathématique, à quoi riment-elles ? Si elles sont le critère d'un bon enseignement, quels sont les agrégés capables de réussir la même épreuve, mettons 20 ans après, pour vexer le moins d'agrégés possible ?